



Contrat de ville 2015-2022
Protocole d'engagements réciproques et renforcés

Version 3 – Validée par le comité des partenaires du 06/11/2019

DOCUMENTS DE REFERENCE

Cet avenant, annexé au contrat de ville signé en 2015, s'appuie sur plusieurs documents de référence, et notamment :

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014
- La Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017
- Le contrat de ville de Cognac 2015-2020,
- Le Pacte de Dijon « Cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons », avril 2018
- La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers
- Le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)
- Le rapport « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens » de la Commission nationale du débat public (2018)

INTRODUCTION

LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à réduire les écarts de développement au sein des quartiers, à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants.

Avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, dite "loi Lamy", la géographie prioritaire de la politique de la ville a été redéfinie, **l'État souhaitant simplifier les dispositifs et resserrer les périmètres d'intervention pour concentrer les moyens sur les territoires les plus pauvres.**

Rappelons que les trois piliers qui fondent la politique de la ville sont :

Pilier 1 : la cohésion sociale,

Pilier 2 : l'emploi et le développement de l'activité économique.

Pilier 3 : le cadre de vie et le renouvellement urbain,

Trois axes transversaux ont également été définis : la jeunesse, l'égalité entre les hommes et les femmes, la prévention de toutes les discriminations, auxquels se sont ajoutés ultérieurement le thème de la laïcité et la promotion des valeurs fondamentales de la République et de la citoyenneté.

La politique de la ville mobilise donc l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Elle dispose aussi de moyens d'intervention spécifiques via notamment les appels à projets annuels pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants de ces quartiers défavorisés. Elle agit dans tous les domaines : développement économique, emploi et insertion professionnelle, rénovation urbaine, transports et cadre de vie, éducation, prévention de la délinquance, justice et sécurité, médiation sociale, santé, culture, sport, solidarité numérique...

LE CONTRAT DE VILLE DE GRAND COGNAC

Le contrat de ville de Grand Cognac a été signé en 2015 pour 6 ans entre l'Etat, la ville de Cognac, la CC de Grand Cognac, les bailleurs sociaux et l'ensemble des partenaires du dispositif. Il concerne le quartier prioritaire de Crouin (1898 habitants soit 10,1% de la population municipale) et les deux quartiers de veille des Rentes et de la Chaudronne, situés tous les trois sur la ville de Cognac.

Fruit d'un travail collaboratif important à partir d'un diagnostic partagé, il propose des actions déclinées selon les 7 orientations stratégiques suivantes :

1/ Lutter contre la précarité

2/ Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles

3/ Assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins

- 4/ La culture et le sport sur le territoire
- 5/ Développer l'attractivité économique des quartiers
- 6/ Poursuivre l'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération et favoriser l'accès au logement social
- 7/ Sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance

L'ensemble a été complété par le dispositif d'Ateliers santé-ville (ASV), le Contrat Local de Santé (CLS) et le Programme de réussite éducative (PRE).

LA PROLONGATION DU CONTRAT DE VILLE DE GRAND COGNAC

La prolongation du contrat de ville sur la période 2020-2022 est demandée par l'Etat et réalisée à travers un « *protocole d'engagements renforcés et réciproques et concertés* » complétant l'actuel contrat de ville de 2015.

Une concertation a été menée avec les partenaires du contrat de ville au travers d'un questionnaire et de trois ateliers thématiques ayant réuni 25 personnes.

Les appels à projets annuels de la nouvelle politique de la ville sur la période 2015-2019 (4 exercices) ont mobilisé un financement total de 434 575 euros répartis entre l'Etat (69%) et les collectivités¹ (31%).

S'appuyant sur cette concertation, la synthèse des financements par les appels à projets annuels et les échanges entre les services de la communauté d'agglomération et les services de l'Etat, le présent document établit un état des lieux intermédiaire et propose des orientations ajustées pour la période 2020-2022 sur chacun des trois piliers du contrat de ville.

¹ Par « collectivités » on entend la ville (avant 2017), l'agglomération (depuis 2017), la région et le département.

**ETAT DES LIEUX
et ORIENTATIONS 2020-2022 PAR PILIER**

I. PILIER n°1 : LA COHESION SOCIALE

Ce pilier recouvre 4 priorités définies en 2015 :

- Lutter contre la précarité
- Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles
- Assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins
- Développer la culture et le sport sur le territoire

Evaluation du contrat actuel :

Points positifs :

- Financement de projets concrets sur le quartier avec l'appel à projets annuels : ASERC (repair'café), mission locale, associations, ...
- Différentes structures actives localement : ASERC, Conseil citoyen, conseil de quartier
- Mobilisation plus importante des habitants du quartier depuis deux ans (« dessine-moi ton quartier », fête de quartier etc....
- Bon fonctionnement de plusieurs dispositifs : après-midis sportifs (animateurs sportifs de la ville qui viennent sur le quartier) ; accompagnement périscolaire ; coup de pouce ; mercredis...
- Résidence « Eclaircie » avec le collègue C. Boucher : 90 h d'intervention. Projet numérique dédié aux jeunes.

Difficultés liées à la gouvernance :

- Nombreux dispositifs de droit commun de l'Etat et des collectivités donnant une faible visibilité au contrat de ville.
- Manque de lisibilité : beaucoup d'acteurs mais peu de coordination ; manque de communication et de travail entre partenaires du contrat de ville
- Conseil citoyen (créé par le contrat de ville) : Répartition des rôles entre conseil citoyen et conseil de quartier, peu identifié par les habitants, manque de mobilisation des bénévoles (6 contre 12 au départ).
- Passage de la compétence de la ville à l'agglomération en 2017: perte de proximité et de connaissance du terrain.

Difficultés liées aux actions :

- Le contexte social reste difficile : forte augmentation des familles monoparentales selon la CAF ; 31% des jeunes dont aucun parent ne travaille ; fort déterminisme social ; pessimisme des jeunes en augmentation ; démobilisation des parents qui rendent difficiles les projets collectifs ; recrudescence des grossesses précoces,
- Difficulté à mobiliser les habitants sur les actions engagées

- Trop d'appels à projets qui ne permettent pas la réalisation d'actions dans la durée,
- Des actions qui se répètent de manière automatique d'année en année : manque de dynamique et de créativité pour les faire évoluer,
- Pas suffisamment de bilan des actions, notamment par des échanges au sein du comité de pilotage,
- Arrivée tardive des financements,
- Lourdeurs administratives sur des projets jugés simples.

Bilan financier des appels à projets 2015-2019 :

Le thème de la cohésion sociale représente la grande majorité des financements apportés aux appels à projets (84%) ce qui peut apparaître déséquilibré au détriment des deux autres piliers du contrat : le PRE (42%) et le CLS (28%) représentent l'essentiel des financements.

Piliers	Axes	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	Subventions totales 2015-20219 (€)				
			ETAT	COLLECTIVITES	TOTAL	%	
Pilier 1 : Cohésion sociale	Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles	Renforcer les liens parents/école et soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives	0	0	0	0%	
		Améliorer le climat scolaire par le soutien à des initiatives partenariales	0	0	0	0%	
		Lutter contre le décrochage scolaire	5 500	2 200	7 700	2%	
		Renforcer l'accès aux pratiques de loisirs éducatifs de qualité	0	0	0	0%	
		Expérimenter des pratiques éducatives à partir d'outils numériques	0	0	0	0%	
		Organiser la coordination des acteurs des champs éducatifs et de la famille pour assurer la réussite des parcours scolaires des enfants à travers notamment du Prog de Réussite Educative (PRE)	129 000	51 900	180 900	42%	
	Lutter contre la précarité	Mobiliser les partenaires pour renforcer les accueils qualifiés d'information et d'accès aux droits sociaux et juridiques, notamment pour les personnes fragiles (jeunes, personnes isolées)	1 000	0	1 000	0%	
		Prévenir la rupture des droits des jeunes majeurs	0	0	0	0%	
		Renforcer les dispositifs d'intégration des familles immigrées et issues de l'immigration, notamment par la lutte contre l'illettrisme et par la médiation interculturelle	0	0	0	0%	
		Renforcer la coordination des services d'aide contre la précarité en confortant les missions de CCAS et des partenaires de l'action sociale	0	0	0	0%	
	La culture et le sport	Favoriser la diffusion d'actions culturelles, artistiques et événementielles dans les	13 400	6 360	19 760	5%	
		Renforcer l'implication des habitants dans l'animation des équipements et des festivals.	17 300	8 700	26 000	6%	
		Construire des parcours d'éducation artistique et sportive pour les jeunes	7 200	3 000	10 200	2%	
		Réfléchir à un dispositif pour l'accès des publics défavorisés aux activités culturelles et sportives	0	0	0	0%	
	Assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins	Renforcer la mise en réseau des professionnels de santé sur le territoire et la création de points de santé de proximité en prenant appui sur le dynamique créée par l'ASV (ateliers santé ville) et le CLS (contrat local de santé)	73 000	47 020	120 020	28%	
	TOTAL PILIER 1			246 400	119 180	365 580	84%

Propositions issues de la concertation :

Dans ces actions, on veillera particulièrement à la lisibilité des dispositifs et des acteurs qui devront mieux coordonner leurs actions notamment grâce à des réunions plus régulières du comité de pilotage du contrat de ville, en plénière ou en groupe de travail thématique.

- **Renforcer l'action de l'agglomération sur sa compétence Politique de la ville** et en particulier l'animation du contrat de ville avec un agent dédié à temps complet dédié,
- **Réunir régulièrement les partenaires du contrat de ville**, en plénière et en groupes de travail thématiques,
- **Cibler prioritairement les actions sur le public jeune**, qui représente un enjeu de réussite républicaine,
- **Faire de la culture un axe structurant et transversal dans le contrat de ville** qui permette d'apporter davantage de moyens et de mobiliser sur le long terme les habitants de tous âges et toutes classes sociales (dialogue interculturel etc...),
- **Aller davantage vers les habitants, les inciter à participer aux projets d'aménagement de leur lieu de vie** (aménagement urbains, création de mobilier urbain etc...) notamment par des concertations et actions réalisées en pied d'immeuble,
- **Décloisonner le quartier** en mettant en place à Crouin des projets et actions concernant l'ensemble des habitants de la ville ou de l'agglomération,
- **Augmenter la part des financements pluri-annuels dans les appels à projets** pour donner de la visibilité aux acteurs et diversifier le nombre d'acteurs financés.

Propositions spécifiques :

- Axe : LUTTER CONTRE LA PRECARITE

Les relations étroites entre les centres sociaux et le contrat de ville doivent être maintenues avec une attention à toutes les évolutions ou innovations à intervenir en lien avec la CAF, la DDCSPP et les communes, notamment dans le cadre du schéma de l'animation de la vie sociale.

- Axe : RENFORCER LE PARCOURS EDUCATIF DES ENFANTS ET LE LIEN AVEC LES FAMILLES

Le renforcement des parcours éducatifs des enfants et le lien avec les familles est une priorité relevant du droit commun largement déployée dans les QPV mais qui pourrait encore être développée au profit des enfants et de leurs familles.

Enjeux 2020-2022 :

Lutter contre le décrochage scolaire : Poursuivre la mise en œuvre des dispositifs et renforcer les partenariats afin de mieux identifier et accompagner les jeunes concernés.

Dans le cadre du schéma départemental de services aux familles, veiller à la prise en compte des QPV sur les objectifs suivants :

- Structuration d'une politique jeunesse départementale et coordination des partenaires sur public adolescent.
- Accompagnement des professionnels de l'animation pour la tranche d'âge des adolescents 11-16 ans.

Accompagner et outiller les professionnels en lien avec les jeunes de 14-25 ans sur citoyenneté, engagement et reconnaissance des jeunes.

Accompagner la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans.

Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants / Renforcer les liens parents/école et soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives : selon les moyens disponibles et les opportunités de recrutement, le dispositif pourrait être développé (nombre de bénéficiaires et nombre de sites).

Animation par la CAF d'un réseau des référentes familles

- Axe : ASSURER L'ACCES A LA SANTE ET VEILLER A LA PROXIMITE DES SERVICES DE SOINS

Une priorité du contrat de ville impactée par la refonte de la politique régionale de santé. Lors de la rédaction du Contrat de ville en 2015, le Programme Régional de Santé (PRS) de l'ex-Poitou-Charentes était le texte de référence définissant une part des objectifs prioritaires du contrat. Au 1er janv. 2016, suite à la création de la Nouvelle Aquitaine, une démarche partagée de rédaction d'un nouveau PRS a été engagée avec l'ensemble des acteurs santé du territoire, achevée par la publication du PRS Nouvelle-Aquitaine le 17 juillet 2018.

Dans cet intervalle, la continuité des politiques en santé, notamment sur les territoires de politique de la ville a été effectuée. Les objectifs des actions développées quel que soit le territoire en Charente étaient de droit commun, de niveau plutôt départemental ou régional.

La réécriture des Contrats locaux de santé en 2019, le Plan d'accès aux soins, le Plan territorial de santé et les Etudes d'Impact en Santé sont autant de cadres à prendre en considération afin de mieux coordonner nos politiques publiques, pour les rendre plus lisibles pour les partenaires et les membres des Conseils citoyens. A ce titre, la cellule santé sera remobilisée à signature de l'avenant du contrat de ville afin de définir, à partir des nouveaux enjeux, un plan d'actions sur chaque QPV.

Enjeux 2020-2022 :

Centrer les enjeux santé du Contrat de Ville sur les objectifs du Programme d'Accès aux Soins et à la Prévention des plus démunis (PRAPS 2018/2023), à savoir :

- Prioriser les actions pour les jeunes de 0 à 25 ans ;
- Renforcer le pouvoir d'agir des personnes ;
- Développer les dispositifs d'accès aux soins et aux droits ;
- Eviter les ruptures de parcours ;
- Agir sur le logement et l'hébergement.

Mieux coordonner nos politiques publiques pour les rendre plus lisibles par les partenaires (contrats locaux de santé (CLS), évaluations d'impact sur la santé (EIS), pacte territoire santé (PTS).

II. PILIER n°2 : EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Ce pilier correspond à une priorité définie en 2015 :

- Développer l'attractivité économique des quartiers

Bilan financier des appels à projets 2015-2019 :

Le pilier économie et emploi ne représente que 8% des financements apportés aux appels à projets, ce qui est particulièrement faible. Dans les années à venir, les partenaires du contrat de ville devront s'attacher à faire émerger des projets sur cette thématique importante.

Piliers	Axes	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	Subventions totales 2015-20219 (€)			
			ETAT	COLLECTIVITES	TOTAL	%
Pilier 3 : Emploi, dév. économique	Développer l'attractivité économique des quartiers en valorisant les potentiels	Soutenir la création d'activités en lien avec les partenaires du territoire et les activités phares (pôle des métiers du Cognac et des verriers)	3 000	0	3 000	1%
		Assurer l'égalité à l'accès à l'activité des femmes et des hommes	0	0	0	0%
		Renforcer la création d'activités par l'encouragement à la création de guichets uniques en capacité d'informer, d'orienter, de mobiliser les dispositifs pour la création et	0	0	0	0%
	Renforcer l'insertion des publics dans les parcours d'accès à l'emploi	Rechercher dans les quartiers la valorisation des potentiels dont les habitants sont porteurs et soutenir les initiatives	0	0	0	0%
		Renforcer les compétences des demandeurs d'emploi des quartiers (notamment 16-25 ans et plus de 50 ans) pour accéder à des emplois notamment dans les métiers en tension.	18 720	7 300	26 020	6%
		Elargir l'offre de services pour l'autonomie des personnes en insertion : mobilité, apprentissage linguistique, garde d'enfants...	6 175	1 000	7 175	2%
TOTAL PILIER 3			27 895	8 300	36 195	8%

Propositions issues de la concertation :

Dans ces actions, on veillera particulièrement à la lisibilité des dispositifs et des acteurs qui devront mieux coordonner leurs actions notamment grâce à des réunions plus régulières du comité de pilotage du contrat de ville, en plénière ou en groupe de travail thématique.

La question de la mobilité est centrale et devra être prise en compte de manière transversale dans l'ensemble des études et actions.

- **Rendre le quartier attractif aux commerces et à l'installation de professionnels**
 - Favoriser l'installation dans le quartier d'un espace de co-working ouvert à tous les habitants de la ville
 - Valoriser la création d'entreprises auprès des jeunes

- Améliorer l'image du quartier, thématique transversale (offre culturelle, cadre de vie...) et y valoriser les réussites individuelles et collectives.
 - Fédérer les commerçants de proximité et les associer au futur office de commerce de Cognac.
 - Mener une réflexion sur la création et le maintien des commerces et des services dans les QPV, et les associer au « plan de soutien au commerce » envisagé dans le centre-ville de Cognac.
- **« Aller vers », pour emmener vers l'emploi en renforçant la proximité et la préparation**
 - Identifier et cibler le public sans emploi et qui ne fait pas ou peu de démarches (« les invisibles »)
 - Préparer ces publics spécifiquement en amont des entretiens d'embauche ou des participations aux forums emploi... : coaching, job dating, sessions de mise en situation par petits groupes de 8 personnes maximum. Ces actions seront réalisées sur place dans un premier temps avec l'ambition de les amener à l'extérieur du quartier ensuite.
 - Tester des dispositifs originaux de recherche d'emploi. Exemple: organiser une journée de « rallye emploi/alternance »
- **Rapprocher l'offre et la demande en matière d'emploi**
 - Cibler les TPE : le tissu économique local est composé de nombreuses PME/TPE qui rencontrent des difficultés de recrutement et dont le métier premier n'est pas de recruter.
 - Favoriser l'accueil par l'entreprise : rapprocher les entreprises et les acteurs de l'emploi local (Pôle emploi, Mission locale) pour définir une stratégie d'approche des publics visés à Crouin.
 - Développer l'accès aux stages de découverte de 3^{ème} dans le cadre du nouveau dispositif national
 - Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics (Ville, agglo)
- **Installer une dynamique partenariale dans le cadre d'une stratégie pour le développement économique et d'inclusion dans l'emploi en faveur des QPV:**
 - Solliciter les partenaires de la formation, de l'emploi, de l'économie pour prendre en compte l'accès des publics des QPV aux dispositifs mis en place notamment dans le Plan Investissement Compétences et le PAQTE (plan national d'inclusion « 10 000 entreprises »).
 - Renforcer le repérage et des publics des QPV par des actions coordonnées entre structures de proximité et partenaires de la formation, de l'emploi et de l'économie.
 - Favoriser les accès à la formation professionnelle notamment des jeunes et des femmes pour accélérer l'accès et le maintien dans l'emploi, en particulier dans la future antenne CNAM-Grand Cognac qui ouvrira en 2020.

- **Animation pour dynamiser la mobilisation des publics**
 - Identifier et lever les freins à la création d'entreprises et aux parcours d'accompagnement des porteurs de projets sensibilisés dans les QPV.
 - Remobiliser les habitants autour de projets structurants, qu'ils se les approprient et puissent les faire vivre. Faciliter l'innovation sociale.
- **Faire émerger davantage d'initiatives de nature économique à financer dans le cadre de l'appel à projet annuel**

III. PILIER n°3 : RENOUELEMENT URBAIN, CADRE DE VIE, SECURITE ET PREVENTION

Ce pilier recouvre deux priorités définies en 2015 :

- Poursuivre l'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération et favoriser l'accès au logement social
- Sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance

Evaluation du contrat actuel :

Points positifs :

- Réhabilitation de 127 logements en 2015-2016 par le bailleur social Logelia
- Réhabilitation d'espaces communs de plusieurs immeubles : portiers, détecteurs de présence, sols, ...
- Niveau de criminalité peu différent du reste de la ville et niveau d'incivilités stable
- Mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien, avec intensification des surveillances sur certains points, et réalisation d'actions pédagogiques (ateliers de conduite)
- Mise en œuvre par la ville et la justice de la procédure de rappel à l'ordre en 2017
- Mise en œuvre par Logelia de surveillants de cité et de correspondants d'immeubles dont le rôle reste à définir
- Action régulière de la police nationale et municipale contre les véhicules épaves
- Démarche expérimentale de Logelia pour créer un dispositif de fidélisation des locataires

Difficultés :

- Manque de relais auprès des habitants, avec association de locataires peu active,
- Coût anormalement élevé des rénovations entre deux locations (2 800 €/logement en moyenne),
- Problème d'isolation phonique intérieure dans les immeubles créant des nuisances sonores,
- Difficulté du bailleur à accéder aux logements pour les traitements réguliers obligatoires (nuisibles),
- Détérioration notable de l'hygiène des habitants sur eux-mêmes et dans les logements au cours des dernières années,
- Développement d'une délinquance issue de jeunes 12/13 ans déscolarisés,

- Ancrage important des drogue dures et du trafic, qui pourrait être limité par des aménagements urbains. Nombreux jeunes inaptes à l'accès à l'emploi et à la mobilité,
- Squat de lieux publics,
- Absentéisme important au collège Claude Boucher,
- Problème récurrent de mobilité pour participer aux activités culturelles ou sportives, assister aux animations dans la ville ou trouver un emploi.

Bilan financier des appels à projets 2015-2019 :

Le cadre de vie ne représente que 5% des financements apportés aux appels à projets, ce qui est très faible et surprenant au regard des difficultés constatées. Dans les années à venir, les partenaires du contrat de ville devront s'attacher à faire émerger des projets sur cette thématique importante en mobilisant notamment le conseil citoyen sur ce thème.

Piliers	Axes	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	Subventions totales 2015-20219 (€)			
			ETAT	COLLECTIVITES	TOTAL	%
Pilier 2 : Renouvellement urbain, cadre de vie, sécurité publique	Poursuivre l'ancrage des trois quartiers dans le projet urbain de territoire	Redonner de l'attractivité aux grands parcs sociaux dans le marché de l'habitat notamment en investissant dans la performance énergétique des logements.	0	0	0	0%
		Mobiliser l'ensemble des dispositifs en faveur de la rénovation urbaine.	0	0	0	0%
		Maintenir ou renforcer des pôles de services et d'activités par la présence de services publics, de commerces, d'équipements structurants et d'activités économiques.	0	0	0	0%
	Améliorer la qualité résidentielle des quartiers	Impliquer les habitants dans la gestion durable de leur quartier en s'appuyant sur la médiation	3 500	1 000	4 500	1%
		Favoriser les initiatives visant à assurer l'entretien, la sécurité des espaces, le respect du cadre de vie et la prévention des incivilités	10 000	6 300	16 300	4%
		Impliquer les habitants dans l'animation des équipements de proximité	0	0	0	0%
	Favoriser les parcours résidentiels	Équilibrer le peuplement par une concertation préparatoire aux attributions des logements en confortant le partenariat avec les bailleurs	0	0	0	0%
		Construire des parcours résidentiels pour favoriser la mixité dans les parcs locatifs en s'appuyant sur des offres d'habitat nouvelles	0	0	0	0%
	Sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance	Élaborer et mettre en œuvre des schémas locaux de tranquillité publique par la coordination des acteurs via les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et les actions de médiation et de prévention	0	0	0	0%
		Apporter un soutien aux victimes et spécifiquement aux femmes victimes de violences en améliorant les dispositifs d'accueil, de prise en charge et de protection des victimes et de	0	0	0	0%
		Porter une action en direction des jeunes les plus exposés aux risques de délinquance notamment par des parcours d'insertions personnalisés, la lutte contre la récidive, la prévention des conduites à risques	0	0	0	0%
	TOTAL PILIER 2			13 500	7 300	20 800

Propositions issues de la concertation :

Dans ces actions, on veillera particulièrement à la lisibilité des dispositifs et des acteurs qui devront mieux coordonner leurs actions notamment grâce à des réunions plus régulières du comité de pilotage du contrat de ville, en plénière ou en groupe de travail thématique.

- **Mettre en place une GUP (Gestion urbaine de proximité) impliquant l'ensemble des partenaires intervenant sur l'espace public et le cadre de vie** et matérialisant leurs engagements d'intervention.
- **Réaliser régulièrement des « diagnostics en marchant » avec les habitants**, le conseil citoyen, l'ASERC et les services de la ville pour un suivi opérationnel des difficultés rencontrées et des corrections apportées dans le cadre de la GUP.
- **Etudier avec les services de la ville et de police les aménagements urbains permettant de réduire l'insécurité** et prévenir la délinquance (squats, trafic etc).
- **Déployer des composteurs collectifs enterrés sur l'ensemble du QPV** en 2020 et 2021 avec suppression des abri-bacs actuels et fermeture de tous les locaux poubelles existants encore dans les immeubles (maitre d'ouvrage Calitom) : concertation avec les habitants sur les emplacements et accompagnement au changement sont essentiels.
- **Mettre en place un accueil annuel des nouveaux habitants sur le quartier** avec présentation des services de la ville, des acteurs sociaux, des commerçants etc...
- **Renforcer les échanges entre le bailleur, les habitants et les partenaires du contrat de ville sur les travaux de rénovation et de maintenance envisagés et réalisés dans les immeubles.** Transmettre le PSP (plan stratégique de patrimoine) de Logelia sur Crouin aux partenaires du contrat de ville.
- Accroître la lisibilité et l'efficacité des actions de gestion de proximité liées aux exonérations de TFPB offertes au bailleur Logelia (pour rappel environ 100 000 euros par an imputés à la ville et 80 000 euros par an au Département)
- Améliorer l'isolation phonique et énergétique lors des rénovations intérieures des logements.
- Faire émerger davantage d'initiatives concrètes d'amélioration du cadre de vie dans le cadre de l'appel à projet annuel consacré à la politique de la ville

IV. Les conseils citoyens dans le contrat de ville

Le 2 février 2014, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite « Loi Lamy », a lancé une nouvelle génération de contrats de ville pour donner un nouveau souffle à la politique de la ville. Une des principales nouveautés est l'introduction « [des] habitants, [des] associations et [des] acteurs économiques » des quartiers comme partenaires de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des contrats de villes – se traduisant par la création de « conseils citoyens » dans chaque quartier prioritaire.

Si le contexte législatif était favorable à la concertation des habitants, les démarches se limitaient souvent aux grands projets d'aménagement ou urbains et restaient peu ambitieuses. La politique de la ville, innovante et expérimentale depuis quarante ans, avait quant à elle intégrée depuis l'origine la participation habitante.

La création des conseils citoyens se donne pour enjeu de réaffirmer le rôle des habitants dans la politique de la ville mais également de renouveler le public de la participation citoyenne. En formant des groupes de citoyens composés d'habitants et d'acteurs locaux, et en introduisant la méthode du tirage au sort, il s'agit d'atteindre les habitants que l'on entend le moins dans les espaces traditionnels d'expression citoyenne.

Les trois grandes missions définies pour les conseils citoyens : favoriser l'expression des habitants, co-construire les contrats de ville et appuyer les initiatives citoyennes.

Si le cadre de référence des conseils citoyens proposé par le CGET définit certaines modalités de mise en œuvre (composition, animation, statuts, missions...), celles-ci sont relativement modulables et laissent une marge de manœuvre importante aux territoires. Cette configuration engendre une grande diversité de conseils citoyens, tant dans leur structuration que dans leur avancée.

Bilan financier des appels à projets 2015-2019 :

Le conseil citoyen a été fortement soutenu en subvention de fonctionnement et de projets depuis sa création, en particulier par l'Etat, avec 12 000 euros de fonds publics versés.

Piliers	Axes	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	Subventions totales 2015-20219 (€)			
			ETAT	COLLECTIVITES	TOTAL	%
Conseil citoyen		Soutien aux actions et au fonctionnement du conseil citoyen	10 500	1 500	12 000	3%

Analyses et perspectives

- La mobilisation : Le conseil citoyen de Crouin est constitué en association. Il faisait état initialement d'un nombre de membres intéressant (12). Par la suite nous avons assisté à un essoufflement de la mobilisation, notamment du collège habitants avec aujourd'hui seulement 6 personnes dont 4 participants réguliers.
- La représentativité : Les conseils citoyens se définissent comme relais mais ne se sentent pas pour autant représentatifs des habitants et pleinement légitimes. La mobilisation des jeunes reste également un enjeu.
- L'ouverture des instances de pilotage du contrat de ville : La présence des membres du conseil aux instances de pilotage du contrat de ville est effective. Il s'agit néanmoins de trouver des formats qui soient facilitants pour l'expression des membres du conseil et de les former afin de monter en expertise sur la maîtrise du contrat de ville.
- Une articulation complexe avec les autres acteurs locaux : L'arrivée des conseils citoyens dans le paysage participatif et l'articulation avec les collectifs et acteurs associatifs des quartiers a au départ été vécue avec une certaine défiance. Cela réside principalement dans une difficulté à appréhender leur rôle et leur légitimité donnée par la loi en tant qu'acteurs incontournables du contrat de ville. A Cognac, l'articulation reste complexe avec le conseil de quartier qui couvre un périmètre plus large que le quartier prioritaire de Crouin malgré la présence de la vice-présidente du conseil citoyen dans les 2 instances. La ville devra contribuer à clarifier cette relation pour la rendre plus fluide. Les liens entre le conseil et l'ASERC, pourtant nécessaires, sont complexes.

Propositions 2020-2022 :

- Mobiliser dans la durée : trouver des formes de participation intermédiaires associant plus largement les habitants,
- Garantir des moyens de fonctionnement et l'accompagnement de leur animation,
- Renforcer le rôle et la visibilité du conseil citoyen en lui confiant à terme la gestion d'un fonds de participation des habitants (FPH) permettant de soutenir de petites initiatives issues du quartier,
- Poursuivre la formation des membres du conseil citoyen,
- Faciliter les relations avec le conseil de quartier et le centre social.